



## Championnat de Ligue Interclubs Amendes et Sanctions

### Annexe 2

adoption : [CA 13/06/2022](#)  
entrée en vigueur : [13/06/2022](#)  
validité : [saison 2022-2023](#)  
secteur : Vie Sportive  
remplace :  
nombre de pages : 1

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion*

## 1. AMENDES

Forfait général .....	300 €
Désistement tardif d'une équipe .....	200 €
Forfait d'une équipe sur une rencontre .....	150 €
Absence d'arbitre sur une rencontre .....	50 €
Arbitre insuffisamment gradé sur une rencontre .....	30 €
Tenue non conforme aux règlements sur une rencontre (par joueur) .....	10 €

Les amendes pour « absence d'arbitrage » et « arbitre insuffisamment gradé » sont doublées à partir de la 2<sup>ème</sup> infraction.

## 2. SANCTIONS SPORTIVES

- **Forfait général**  
---> interdiction de remontée d'une ou plusieurs saisons
  
- **Désistement tardif**  
---> interdiction de remontée d'une ou plusieurs saisons
  
- **Joueur non en règle (article 7)**  
---> Un point de pénalité au classement général  
---> Le joueur sera également susceptible d'être suspendu pour une ou plusieurs rencontres.
  
- **Erreur de hiérarchie**  
---> Un point de pénalité au classement général
  
- **Match non joué (sauf à la suite d'une blessure, cf. article 16.6)**  
---> Un point de pénalité au classement général
  
- **Non-participation d'une équipe sur une journée**  
---> Rencontres perdues par forfait : 0-1, 0-8, 0-16
  
- **Non-participation d'une équipe sur une deuxième journée**  
---> forfait général : tous ses résultats sont annulés